



Convocation aux épreuves écrites du concours de sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels

La commission de validation des candidatures au concours interne de sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels s'est réunie ce vendredi 1^{er} mars 2024.

Les candidats autorisés à composer sont convoqués **au lycée des lumières de Kawéni, le vendredi 8 mars 2024 à 7h30 :**

- début de la 1^{ère} épreuve 8H30 ;

- début de la 2^{nde} épreuve 11H00.

Les candidats doivent se présenter devant le portail du lycée 1 heure avant le début des épreuves munis d'une pièce d'identité.

Aucun candidat ne sera admis dans la salle d'examen après l'ouverture des plis.

La liste suivante est arrêtée à 70 candidats :

Nom	Prénom
ABDALLAH	Bamana Kamalidine Salas
ABDALLAH	Faouzia
ABDILLAHI	Dhoulficar
ABDOU	Assani Saïd
ABDOU	Chanrani
ABDOU	El Jee Oihabi
ABDOU	Mirhane
ABDOU	Moinecha
ABOUBACAR	Kalidance
ADIGUE	Ismail
AHAMADI	Inssa
AHAMADI	Saidina
ALLAOUI	Azhari
ASSANI	Zenabou
ATTOUMANE	Riffain
ATTOUMANI	Ahmed
ATTOUMANI ALI	Moustoifa
AYOUBA	Saindou
BACAR	Brahima
BACAR	Kassime
BOINA SAID	Mouhamadi
BOURA MCOLO	Toyfati
CHEBANI	Maoulida
DAOUDOU	Dahalani

DAOUDOU	Soulaimana
DAOUDOU	Soulaimana S-Man
DHOHIR	Aboul Fadhl Halil
DJOUMA	Abdouloission
GARCZYNSKI	André
GUE	Suliman
HALADI	M'kidadi
HAMADA	ASMAY
HOUDI	Dachmy
IDRISSA	Soibaha
ISSOUF SIDI	Insa
JAOMAMY	Fabio
MADI	Ibrahim
MADI	Tsoumou
MADI ALI	Nazarati
MADI MARI	Boinaidi
MAIOB	Ben Monassar
M'DERE	Abal
MELA	AHMED EL DJADID BEN
MIRADJI	Maïda
MKADARA	Mourchide
MKAVAVO	Amed
MOUCHITALI	Faissoil
MZE ALI	Fakihi
NOURDINE	Chamsidine
OILI	Mansoib
OMAR ASSANI	Mouhamadi EL-Karim
OUSSENI	Faissoili
OUSSENI	Sabili
OUSSENI MCOLO	Zaharati
RAYLAZA	Daoudou
REMERY	Safia
RIDJALI	Ayouba
SAID	Anzilou
SAID	Issoufi
SAID	Nazaryou
SALIME	Hafidou
SALIME	Kamal
SOILIH	Ahmed
SOUF	Mouhamadi
SOUF BACO	Chadhali
SOUFFOU	Hassana
TOUFAILI	El Anrif

TOYBOU	Salima
YOUNOUSSA	Haroussi
YSSOUFI	Anli J P P

Fait le vendredi 1er mars 2024



Le Chef de état-major

Lieutenant-colonel Bruno JEAN-ELIE

Nb :

Compte tenu des circonstances liées à la crise sociale qui a impacté le fonctionnement du SDIS de Mayotte, et conformément aux dispositions relatives aux conditions d'inscription au concours interne de sergent (aptitude médicale, diplôme de chef d'équipe, ancienneté etc...) les candidats devront si nécessaire, compléter leurs dossiers de candidature des pièces mentionnées.

Ces justificatifs seront impérativement transmis à la cellule concours **au plus tard le 22 mars 2024, au risque d'être écarté pour la suite du concours.**

L'arrêté du Président du Conseil d'administration de la liste des admis à concourir sera publié la semaine prochaine.